



ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMPTE RENDU N° 42 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

Mardi 28 mars 2006
(Séance de 21 heures)

Présidence de M. Patrick Ollier, Président

SOMMAIRE

	pages
– Examen, en application de l'article 88 du règlement, des amendements au projet de loi (n°2943), adopté par le Sénat en première lecture après déclaration d'urgence, relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire <i>(M. Alain Venot, rapporteur)</i>	2

Statuant en application de l'article 88 du Règlement, la Commission a examiné sur le rapport de **M. Alain Venot**, les **amendements** au projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture après déclaration d'urgence, relatif à la **transparence et à la sécurité en matière nucléaire (n° 2943)**.

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : *Définitions de la sécurité nucléaire et de ses composantes, et rappel du rôle de l'État*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 293 du rapporteur.

Article 2 : *Principes applicables aux activités nucléaires et régime des installations intéressant la défense*

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n° 190, n° 168, n° 169, et n° 170 de M. Yves Cochet, l'amendement n° 227 de M. Jean-Yves Le Déaut, et l'amendement n° 100 de M. Daniel Paul.

Elle a en revanche *accepté* un amendement rédactionnel et de précision de M. Alain Venot, rapporteur, modifiant la rédaction des alinéas 6 à 10 de l'article 2.

Elle a *repoussé* le sous-amendement n° 252 rectifié de M. Jean-Yves Le Déaut à l'amendement n° 10 de la Commission.

TITRE II

LA HAUTE AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Article 2 bis : *Compétences de la haute autorité de sûreté nucléaire*

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n° 172, 191, 173, 175, 174, 176, et 221 de M. Yves Cochet, ainsi que les amendements n° 228 et 258 de MM. Jean-Yves Le Déaut.

Après l'article 2 bis :

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n° 223 et 224 de MM. Jean-Yves Le Déaut et François Brottes. Le rapporteur a néanmoins précisé que sous réserve de l'adoption d'une rectification rédactionnelle qu'il proposerait par voie de sous-amendement en séance publique, et portant sur la mention du secret défense, il était favorable au principe énoncé par l'amendement n° 223.

Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 225 de M. François Brottes.

Article 2 ter A (nouveau) : Rapport d'activité de l'HASN

Conformément à l'avis favorable émis par son rapporteur, la Commission a *accepté* l'amendement n° 122 de M. Claude Birraux, mais *repoussé* le sous-amendement n° 230, présenté par M. Jean-Yves Le Déaut, à l'amendement n° 21 de la Commission.

Article 2 ter : Demandes d'avis, d'étude ou d'instruction technique adressées à l'HASN

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 178 de M. Yves Cochet.

Article 2 quater : Compétences internationales de l'HASN

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n° 179, 180, et 181 de M. Yves Cochet.

Article 2 quinquies : Composition du collège de l'ASN

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 183 de M. Yves Cochet. Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 123 de M. Claude Birraux. Puis elle a *repoussé* l'amendement n° 114, également présenté par ce dernier.

Article 2 sexies : Validité des délibérations du collège

Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 184 de M. Yves Cochet.

Article 2 octies : Obligations des membres du collège

La Commission a *repoussé* les amendements n° 187, 188, 193, 194, et 195 de M. Yves Cochet.

Article 2 nonies : Actions en justice

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 196 de M. Yves Cochet.

Article 2 decies : Services de l'ASN

La Commission a *repoussé* les amendements n° 198 et n° 199 de M. Yves Cochet, les amendements n° 249 et n° 226 de M. Jean-Yves Le Déaut, et les amendements n° 128 et n° 129 de M. Claude Birraux.

Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 130 de M. Claude Birraux.

Article 2 undecies : Compétences budgétaires de l'ASN et de son président

Conformément à l'avis défavorable de son rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 201 de M. Yves Cochet, ainsi que l'amendement n° 308 de M. Claude Birraux.

TITRE III

L'INFORMATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION

CHAPITRE I^{ER} : **Droit à l'information en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection**

Article 3 A (nouveau) : *Rôle de l'État en matière d'information du public dans le secteur du nucléaire*

La Commission a *repoussé*, suivant l'avis du rapporteur, le sous-amendement n° 231 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'amendement n° 32 de la Commission.

Article 3 : *Droit d'accès aux informations détenues par les exploitants nucléaires*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 202 de M. Yves Cochet

Article 4 : *Modalités d'exercice du droit d'accès à l'information*

La Commission a *repoussé*, suivant l'avis du rapporteur, le sous-amendement n° 232 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'amendement n° 34 de la Commission, ainsi que les amendements n° 203 et n° 204 de M. Yves Cochet

Article 4 bis (nouveau) (article 21 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978) : *Coordination avec la loi fixant les compétences de la commission d'accès aux documents administratifs*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 294 de son rapporteur.

Article 5 : *Établissement d'un document à l'usage du public*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 205 de M. Yves Cochet, ainsi que l'amendement n° 234 de M. Jean-Yves Le Déaut. En revanche, elle a *accepté* l'amendement n° 295 de son rapporteur.

CHAPITRE II : **Les commissions locales d'information**

Article 6 : *Commissions locales d'information*

La Commission a *repoussé* les amendements n° 267, n° 272, n° 269, n° 268, n° 266, n° 271 et n° 270 de M. Yves Cochet, ainsi que l'amendement n° 237 de M. Jean-Yves Le Déaut.

Elle a en revanche *accepté* les amendements n° 296 et n° 297 du rapporteur.

Après l'article 6

La Commission a *repoussé* les amendements n° 253 et n° 236 de M. Jean-Yves Le Déaut, ainsi que les amendements n° 259 et n° 260 de M. Yves Cochet.

CHAPITRE III : Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Article 7 : *Création du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire*

La Commission a *repoussé* les amendements n° 264 et n° 262 de M. Yves Cochet, mais *accepté* l'amendement n° 299 du rapporteur, et l'amendement n° 238 de M. Christian Bataille. M. Claude Birraux a *retiré* les amendements n° 116 et n° 117. Puis la Commission a *repoussé* l'amendement n° 239 de M. Christian Bataille.

Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 298 de M. Alain Venot, rapporteur

Article 8 : *Missions du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 240 de M. Jean-Yves Le Déaut, les amendements n° 303 et 300 de M. Alain Venot, rapporteur, mais *repoussé* l'amendement n° 265 présenté par M. Yves Cochet, ainsi que l'amendement n° 241 présenté par M. Jean-Yves Le Déaut.

Article 9 : *Activités du HCT*

La Commission a *accepté* les amendements n° 302 et n° 301 du rapporteur, mais *repoussé* l'amendement n° 263 de M. Yves Cochet.

Article 10 : *Moyens financiers du HCT et obligations incombant à ses membres*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 261 de M. Yves Cochet.

Après l'article 11

La Commission a *repoussé* les amendements n° 102 et n° 103 de M. Daniel Paul.

TITRE IV

LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES

CHAPITRE I^{ER} : Règles applicables aux installations nucléaires de base et au transport de matières radioactives

Article 12 : *Définition des installations nucléaires de base et régime juridique qui leur est applicable*

La Commission a *repoussé* les amendements n° 206, 161, 159, 158, et 160 de M. Yves Cochet, mais *accepté* l'amendement n° 207 du rapporteur. Puis elle a *repoussé* l'amendement n° 124 de M. Claude Birraux, et l'amendement n° 242 de M. Jean-Yves Le Déaut.

Article 13 : Décisions individuelles relatives aux INB

La Commission a *repoussé* les amendements n° 163, 162, 208, 164, 165, et 166 de M. Yves Cochet, mais *accepté* les amendements n° 118 rectifié, n° 120 rectifié, et n° 119 rectifié de M. Claude Birraux, ainsi que les amendements n° 292, et n° 209 rectifié de M. Alain Venot, rapporteur.

Article 14 (article L. 425-12 [nouveau] du code l'urbanisme) : *Réalisation différée de travaux dans l'attente de la clôture de l'enquête publique*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 276 du rapporteur, mais *repoussé* l'amendement n° 167 de M. Yves Cochet.

Article 14 bis : Installations fonctionnant au bénéfice des droits acquis

La Commission a *accepté* l'amendement n° 274 du rapporteur.

Article 14 ter : Mise à l'arrêt d'office pour des raisons de sûreté

La Commission a *repoussé* les amendements n° 210 et 211 de M. Yves Cochet.

Article 14 quater : Compétences de l'HASN en matière de transport de matières radioactives

La Commission a *accepté* l'amendement n° 275 du rapporteur.

Article 15 : Décret d'application

La Commission a *accepté* l'amendement n° 277 du rapporteur, mais *repoussé* l'amendement n° 212 de M. Yves Cochet.

Après l'article 15 :

La Commission a *accepté* le sous-amendement n° 307 de M. Daniel Paul à l'amendement n° 81 de la Commission. Elle a en revanche *repoussé* les amendements n° 243 et n° 244 de M. Jean-Yves Le Déaut.

CHAPITRE II : Contrôles et mesures de police

Article 16 : Attributions des inspecteurs de la sûreté nucléaire

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 213 de M. Yves Cochet, mais *accepté* l'amendement n° 134 rectifié de M. Claude Birraux, ainsi que les amendements n° 278, n° 279, et n° 280 du rapporteur

Article 17 : Mise en demeure des exploitants par la Haute autorité de sûreté nucléaire

La Commission a *accepté* l'amendement n° 281 du rapporteur, et l'amendement n° 121 de M. Claude Birraux.

Article 19 : *Obligations de l'exploitant en cas de suspension du fonctionnement de l'installation ou des opérations non conformes à la réglementation*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 282 du rapporteur, ainsi qu'un amendement du même auteur, complétant l'article 19 par un alinéa disposant que les exploitants d'installation nucléaire de base prévoient les conditions contractuelles dans lesquelles le personnel des entreprises sous-traitantes intervenant sur le site bénéficie des mêmes garanties de maintien de paiement des salaires, indemnités et rémunérations en cas de suspension de leur activité, que le personnel de l'Installation nucléaire de base (INB).

Article 21 : *Recours contre les décisions prises en matière de sûreté*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 283 du rapporteur.

CHAPITRE III : Dispositions pénales en matière d'installations nucléaires de base et de transport de matières radioactives

Section 1 : Constatation des infractions

Article 22 : *Constatation des infractions par les inspecteurs de la sûreté nucléaire*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 125 de M. Claude Birraux, et l'amendement n° 105 de M. Daniel Paul. Elle a en revanche *accepté* l'amendement n° 284 du rapporteur.

Article 23 : *Autorisation d'effectuer des prélèvements d'échantillons*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 285 du rapporteur.

Section 2 : Sanctions pénales

Article 24 : *Sanctions pénales en cas d'infraction à la réglementation relative à l'exercice des activités nucléaires*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 286 du rapporteur.

CHAPITRE IV : Dispositions applicables en cas d'incident ou d'accident

Article 30 : *Obligations d'information en cas d'accident ou d'incident*

La Commission a *accepté* les amendements n° 287 et 288 du rapporteur.

Après l'article 30 :

La Commission a *repoussé* les amendements n° 106, 107, 108, 109, 110, et 111 de M. Daniel Paul.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 31 A (nouveau) : *Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire*

La Commission a *accepté* les amendements n° 289 et 291 du rapporteur.

Article 31 : *Coordination avec le code de la santé publique*

La Commission a *repoussé* les amendements n° 214, 215, 216, 217, et 218 de M. Yves Cochet, mais *accepté* l'amendement n° 290 du rapporteur.

Article 32 : *Coordination avec le code du travail*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 245 de M. Jean-Yves Le Déaut, et les amendements n° 219 et 220 de M. Yves Cochet.

Article 35 : *Coordination avec les textes relatifs aux différents modes de transport*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 310 du rapporteur.

Après l'article 36 :

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 136 de M. Daniel Paul.